

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION - LA CARENE : COMMUNE DE DONGES

Ouverture de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) relative au projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Écottais 3

L'autorité responsable du projet de création de la ZAC des Écottais 3 est la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) représentée par son Président M. David SAMZUN, et domiciliée au 4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305 – 44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX.

Dans ce cadre, la CARENE organise une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) nécessaire au processus d'évaluation environnementale du projet de Création de la ZAC des Écottais 3 à Donges.

Cette participation est cadrée par les articles L. 123-2, R.123-46-1 et D.123-46-2 du Code de l'Environnement.

Le temps dédié à cette participation sera de 31 jours consécutifs soit du 3 octobre au 2 novembre 2025.

Durant cette durée, le dossier comprenant l'ensemble des éléments soumis à participation sera mis à disposition de manière dématérialisée. Ce dossier comprend :

- Une note de présentation synthétique du projet d'aménagement
- Une note explicative des textes régissant la PPVE et de la manière dont elle s'insère dans la procédure administrative relative au projet
- Le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement
- Le dossier de création de la ZAC incluant l'étude d'impact du projet des Écottais 3 sur l'environnement incluant le résumé non technique
- L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) émis sur l'étude d'impacts du projet de Création de ZAC ainsi que la réponse du Maître d'Ouvrage le cas échéant
- L'avis émis par le Conseil Municipal de la Commune de Donges
- Les autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le Maître d'Ouvrage a connaissance

Le dossier sera consultable sur le site Internet dédié à cette participation :

- <https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-ecottais3-donges>

Ce site est rendu également accessible à partir des sites internet de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Donges aux adresses suivantes :

- <https://www.saintnazaireagglo.fr/lagglomeration/enquetes-publiques/>
- <https://www.ville-donges.fr/>

Ces liens permettent également d'accéder au registre dématérialisé permettant le recueil des observations et propositions relatives au dossier soumis à participation.

Le public pourra ainsi adresser ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-ecottais3-donges>
- Par courriel à l'adresse projetsurbains@saintnazaireagglo.fr accompagné de la mention : « Projet de création de la ZAC des Écottais 3 - PPVE »
- Par voie postale en vue de leur publication sur le site dédié à la PPVE auprès de M. le Président de la CARENE et dont l'objet mentionnera « Projet de création de la ZAC des Écottais 3 - PPVE ».

Ce dossier ainsi qu'un registre au format papier seront également mis en place à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Donges Place Armand Morvan 44480 Donges.

Une synthèse des avis, observations et propositions déposés sur les registres sera réalisée par l'autorité compétente en matière de création de ZAC.

À l'issue de cette participation du public, la CARENE pourra approuver ou refuser la création de la ZAC des Écottais 3.